

**Comité Technique Paritaire Départemental conjoint D.S.F/T.G  
le 14 juin 2010**

**Déclaration liminaire**

*Monsieur le Président,*

*Dans le cadre de ce Comité Technique paritaire conjoint, vous nous proposez aujourd'hui de nous prononcer sur la création du Pôle de Recouvrement Spécialisé (P.R.S) de Rennes.*

*Pour notre organisation syndicale Force Ouvrière, cette restructuration, est une vitrine supplémentaire de la fusion DGI/DGCP, elle-même emblématique de la RGPP.*

*Le Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques dénonce la création des P.R.S qui contribue à éloigner les contribuables du service. Ils conduisent irrémédiablement à des suppressions d'emplois.*

*Nous nous interrogeons sur le dimensionnement de l'équipe du P.R.S. Aura-t-elle la capacité de faire face à l'élévation de la charge que ne manquera pas de susciter la dégradation de l'activité économique actuelle ?*

*C'est pourquoi la délégation Force Ouvrière votera contre la création du P.R.S de Rennes.*

***Progiciel CHORUS : Attention danger ! !***

*Au programme de ce comité, il est prévu une présentation des principes d'organisation et de fonctionnement du Centre des Services Partagés (C.S.P) et du Service Facturier (S.F.A.C.T). Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, CHORUS va entrer en application concrète en Ille-et-Vilaine avec la création de ces 2 services.*

*L'objectif affiché en matière de réduction de personnel liée à la mise en place de CHORUS est d'économiser pas moins de 9 795 agents (E.T.P) !*

*La loi mobilité va tourner à plein pour certains agents qui n'auront pas d'autres choix que d'accepter la mobilité géographique ou fonctionnelle, de se former à ce nouveau progiciel dont l'interface issue du secteur privé risque fort d'en interpellé plus d'un, ou d'expérimenter la réorientation professionnelle.*

A l'ordre du jour de ce C.T.P.D conjoint DSF/TG :

- création du Pôle de Recouvrement Spécialisé au 1<sup>er</sup> septembre 2010
- présentation des principes d'organisation et de fonctionnement du centre de services partagés (C.S.P) et du service facturier (S.F.A.C.T)
- questions diverses

**1/ La création du Pôle de Recouvrement Spécialisé (P.R.S) de Rennes au 1er septembre 2010**

Le P.R.S sera chargé au 1<sup>er</sup> septembre du recouvrement offensif des créances des particuliers et des professionnels. Le P.R.S sera chargé au 1er septembre du recouvrement des créances des professionnels (seuil dépassant 7 500 €) et des particuliers (créances supérieures à 10 000 €), ainsi que certains dossiers difficiles (comportement fiscal du redevable justifiant le

transfert du dossier), en plus de toutes les créances issues du contrôle fiscal externe. Le transfert de créances entraînera de fait le transfert de responsabilité vers le comptable du P.R.S.

En plus du comptable, 6 emplois seront implantés au P.R.S : 4 agents issus de la filière fiscale (2 A et 2 B) et de 2 agents de la filière gestion publique (1 B et 1 C). Un seul candidat de la filière gestion publique a postulé pour le moment.

L'implantation immobilière de ce poste comptable se fera au 5<sup>ème</sup> étage de la cité administrative de Rennes, au lieu et place du pôle de recouvrement forcé. Ce poste sera ouvert au public et sur rendez-vous.

***Remarque : ces implantations de postes se font à effectifs constants : une fois de plus la problématique des emplois et de leur adéquation avec l'exercice des missions se pose. Et l'administration adapte en fonction des moyens : le 2<sup>ème</sup> emploi risque de ne pas être pourvu, sous couvert de surévaluation des charges !! avant même la création effective de la trésorerie !!***

***A l'unanimité les syndicats ont voté contre l'installation du PRS de Rennes.***

## **2/ CHORUS : information sur le Centre de service partagé (C.S.P) et le service facturier (S.F.A.C.T).**

Cet point à l'ordre du jour a déjà été évoqué lors du C.T.P.L gestion publique du 28/04/2010 (voir notre compte rendu sur notre site internet <http://www.fo-dgfip-sd.fr/035/>).

Rappelons que ce projet CHORUS est chargé de la mise en application des principes édictés par la LOLF, en simplifiant les procédures budgétaires et comptables des services de l'Etat.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, CHORUS bloc 3 entrera en application à Rennes avec la création du C.S.P et d'un service facturier concernant les services des finances, l'emploi, le travail, la culture, la cohésion sociale et la jeunesse et les sports.

Le C.S.P sera composé de 24 agents dont 14 de la DGFIP et le SFACT de 16 agents dont 10 de la DGFIP. Ces services devraient occuper l'espace libéré par la D.G.C.C.R.F à la cité administrative de Rennes.

***Remarque : sur 29 agents de la D.G.F.I.P ayant postulé pour ces services, seuls 7 personnes viennent des services dépenses de la Trésorerie Générale !! Manifestement, la création de ces 2 services ne soulève que peu d'enthousiasme ! Quand on connaît les difficultés récurrentes du progiciel CHORUS à la Défense par exemple, l'inquiétude des agents est bien légitime.***

## **3/Autres informations**

Dans la perspective de la création des 4 SIP au Centre des finances publiques de Rennes, une expérimentation portant sur l'accueil du public sera menée dès la rentrée. Par ailleurs, un projet de regroupement des services courriers de Rennes Magenta est à l'étude.

## **Vos représentants FO:**

Philippe CARO (S.I.P Fougères)

Christine RODRIGUEZ (permanence FO)

Patrick LE DINAHET (Centre de Formation)

### **BULLETIN D'ADHESION**

**SYNDICAT  
FO-DGFIP 35**

**NOM-----  
GRADE-----**

**Trésorerie Générale  
Tel 02 99 79 80 73 ; Courriel : [fo.035@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.035@dgfip.finances.gouv.fr)**

**AFFECTATION-----**

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO-DGFIP

Fait à----- le-----  
(Signature)

**66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.**